

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 720 accordant une permission de quinze jours à M. Bleu.

n° 720

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date de publication
12 juillet 1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1984

Vu l'avis émis par le chef du service de santé en date du 6 juillet 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Un congé de convalescence de quinze jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordé à M. Bleu (Henrv), chiffreur au Gouvernement. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur P.-H.

SIRIEX